

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Séance du 17 juin 2019

Le lundi 17 juin 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
12 juin 2019

Date d'affichage
24 juin 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Fanny MOREL (procuration donnée à Gérard CROZIER), Christophe BURLING.

Etaient absents : Catherine BESSON, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Chantal ANDRIES.

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE **(SDAEP)**

La commune ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés, doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins.

A cet effet la commune doit disposer d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui a pour vocation de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation, de pointer les problèmes existants, d'estimer les besoins futurs et de proposer un ou plusieurs scénarios, accompagné d'un programme d'actions, de travaux. Le schéma directeur est un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il est un préalable indispensable à la réalisation des travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a confié l'élaboration de ce schéma à VEOLIA, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Drôme.

Il porte à la connaissance des membres du Conseil municipal le contenu du schéma directeur d'alimentation en eau potable d'une part, et le programme prévisionnel de travaux et son échéancier annexé à la présente délibération, d'autre part. Il le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

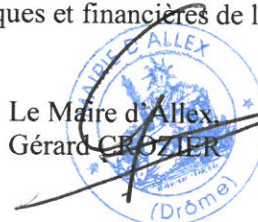
APPROUVE l'étude du schéma directeur relatif à l'alimentation en eau potable,

PREND ACTE du programme prévisionnel de travaux à réaliser,

S'ENGAGE à réaliser le maximum de travaux tendant à atteindre l'objectif fixé et ce dans les meilleurs délais possibles, en fonction des contraintes économiques et financières de la Commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER



SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Annexe

Programme prévisionnel des investissements

Planning	Eau		
	Lieu	Priorité	Coût
Année N			
Année N+1	Desserte OAP 1 AuB - Quartier des Cottés/Chemin du Canal	2	96 945 €
Année N+2	Sectorisation et stabilisation des pressions	1	30 000 €
Année N+3	Montée de la Butte	3	86 940 €
	Rue du Centre	4	40 538 €
Année N+4			
Année N+5	Chemin du Canal	4	101 200 €
	Impasse Mouret	4	42 665 €
Année N+6	Route de Livron / Charponnet / Traverse de Pélissier	4	117 369 €
Année N+7	Chemin des Faures	4	113 344 €
Année N+8	Route de Livron	4	160 425 €
Année N+9	Chemin du Commando Faure - Partie 1	4	136 045 €
Année N+10	Chemin du Commando Faure - Partie 2	4	136 045 €
Année N+11	Chemin des Bayles - Partie 1	4	209 300 €
Année N+12	Chemin des Bayles - Partie 2	4	209 300 €
			1 480 116 €

H1